

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
Priorités stratégiques		
<p>1. <u>Renforcer et relancer le partenariat.</u></p> <p>Le dialogue politique sur le ‘<i>statut avancé</i>’ pourrait représenter pour l’UE et la Tunisie une occasion pour fixer de nouveaux objectifs stratégiques qui puissent élargir et relancer le cadre d’opportunités représenté jusqu’à présent par l’Accord d’Association. Dans ce cadre, la CE pourrait promouvoir une participation coordonnée des différents bailleurs de fonds en vue d’appuyer un nouveau cycle de développement économique, social et civil du pays.</p>	<p><u>Accord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L’Accord d’Association a permis de lancer des réformes économiques et fiscales qui ont eu un impact significatif sur le secteur privé; - La situation a néanmoins beaucoup changé et, au vu des événements récents, il est clair que de nouvelles opportunités sont apparues pour promouvoir une coopération coordonnée visant à soutenir le pays dans sa transition démocratique et dans les réformes que le pays décidera d’engager; - Dans le cadre de la Task Force organisée en Tunisie les 28-29 septembre 2011 avec pour objectif de coordonner de manière plus efficace le soutien de la communauté internationale à la transition démocratique tunisienne et d’accélérer et de mieux cibler l’aide de l’Union Européenne (avec un focus particulier sur des mesures à court-terme), les négociations pour établir un partenariat privilégié ont été relancées et ont commencé le 30 septembre par une première réunion; - Un plan d’action est actuellement en train d’être rédigé par le Service Extérieur avec la contribution des différents services; 	

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
<p>1. <u>Renforcer et relancer le partenariat.</u> (suite)</p>	<p>- Il est également envisagé de faire une programmation conjointe à partir de 2014 qui pourrait impliquer non seulement les Etats-Membres actifs dans le domaine de la coopération en Tunisie mais aussi d'autres bailleurs de fonds internationaux. A cet égard, il convient de noter que le Programme d'Appui à la Relance adopté en août 2011 est un bon exemple de coordination et de coopération car il réunit non seulement la Commission mais aussi l'Agence Française de Développement, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.</p>	
<p>2. <u>Politiques sectorielles.</u></p> <p>L'Appui aux politiques sectorielles prioritaires du gouvernement tunisien devrait se poursuivre à tous les niveaux et s'ouvrir davantage à la concertation préalable avec les intervenants nationaux (publics et privés) et avec les autres bailleurs.</p>	<p><u>Accord</u></p> <p>- Sous l'ancien régime, il était très difficile de se concerter avec les différents acteurs nationaux car il y avait un verrouillage très fort par les autorités. Aujourd'hui, suite à la révolution, des ouvertures sont apparues qui permettent une plus large concertation;</p> <p>- Les programmes présentés sous le PAA 2011 et ceux à venir sous le PAA 2012 ont déjà bénéficié de ces changements (où des dialogues avec la société civile ont pu être organisés).</p>	

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
<p>3. <u>Cohésion territoriale.</u></p> <p>Afin de consolider les résultats des réformes sectorielles soutenues par la CE et de favoriser leur impact sur le développement décentralisé, il est recommandé que la CE envisage un soutien à la mise en œuvre de véritables politiques de cohésion territoriale, selon les principes de bonne gouvernance multi-niveau et les modèles de référence existant dans le contexte européen (politiques de cohésion sociale, régionale et de développement rural).</p>	<p><u>Accord</u></p> <p>- Jusqu'à présent, le dialogue avec des interlocuteurs dans les Ministères de l'ancien régime était difficile, notamment sur les sujets du développement régional, de la lutte contre la pauvreté et des disparités de développement entre régions. Par conséquent, ce dialogue a représenté un obstacle à la mise en œuvre d'actions spécifiques;</p> <p>- Toutefois, cette année et ce en réponse à la révolution en Tunisie, une mesure spéciale a été développée et adoptée en septembre. Elle concerne un programme de soutien au développement des zones défavorisées pour un montant de 20 M€ Ce programme cible les régions défavorisées notamment les régions de l'intérieur, ce qui constitue un premier pas vers des actions ciblant les régions et ouvre la voie pour d'autres actions sous le PIN 2012 et pour après.</p>	
<p>4. <u>National/Régional.</u></p> <p>Les synergies entre la programmation et le suivi des programmes de coopération nationale et régionale (PIN/PIR) doivent être renforcées, notamment entre les pays de la région qui ont entamé des processus de changement profond et global.</p>	<p><u>Accord</u></p> <p>- Suivant le Code de Bonne Conduite, tous les efforts sont mis en oeuvre par l'unité des programmes régionaux de DEVCO pour consulter les Délégations à toutes les étapes du cycle du projet, y compris l'évaluation des appels à proposition, sur le modèle des appels à proposition thématiques, même quand elles ne gèrent pas directement les projets correspondants;</p>	

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
<p>4. <u>National/Régional</u> (suite)</p>	<p>- La programmation du PIN est faite conjointement entre le Service Extérieur et DEVCO alors que la programmation du PIR est assurée par le Service Extérieur. La consultation et l'implication des Délégations au stade de la programmation devraient donc être renforcées;</p> <p>- Ce point devrait être discuté avec le Service Extérieur de façon à mettre en place un système plus efficace.</p>	
<p>5. <u>Les instruments de coopération.</u></p> <p>L'expérience acquise dans l'utilisation et l'intégration des différents instruments et modalités de coopération (notamment les AB et les projets, l'AT flexible et la coopération interinstitutionnelle) doit être valorisée par un processus de programmation participative et une information/sensibilisation accrue de tous les opérateurs concernés.</p>	<p><u>Accord</u></p> <p>L'approche participative était clairement limitée sous l'ancien régime. Il est souhaitable qu'avec les changements apportés par la révolution en Tunisie, de nouvelles dynamiques puissent se développer et qu'une approche participative puisse être envisagée ainsi qu'une visibilité des actions de l'Union Européenne (ce qui n'était pas le cas auparavant);</p> <p>w- Le PAA 2011 a été présenté à la société civile tandis que la programmation 2012 a été discutée avec des représentants de la société civile.</p>	

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
Les Thèmes prioritaires		
<p>6. <u>Les réformes économiques.</u></p> <p>L'appui au gouvernement pour le maintien de la stabilité macroéconomique et d'une gestion prudente des finances publiques doit être poursuivi. Il faut également viser à donner une nouvelle impulsion aux politiques de compétitivité et d'emploi, notamment dans le cadre de nouveaux accords avec l'UE (statut d'association avancé).</p>	<p><u>Accord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les questions de stabilité macroéconomique, de compétitivité et d'emploi ont déjà fait l'objet de programmes de coopération avec la Tunisie depuis longtemps; - Avec la révolution, ces questions ont été revues à la lumière de la nouvelle situation et des besoins actuels de la Tunisie; - Le PIN 2011 a été révisé à cet effet et a permis le développement d'un programme d'appui pour soutenir la relance de l'activité économique en Tunisie ainsi qu'un programme de soutien à la compétitivité du secteur des services et une mesure spéciale en réponse à la révolution pour appuyer le développement des zones défavorisées; - Sous le PIN 2012 est également prévu le développement d'un programme emploi. 	
<p>7. <u>Le développement des ressources humaines.</u></p> <p>L'appui dans ce domaine doit être poursuivi et consolidé en veillant à une meilleure intégration entre l'éducation et la formation professionnelle, les politiques sectorielles et de décentralisation et les exigences du marché du travail.</p>	<p><u>Accord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités est un des thèmes majeurs de la coopération avec l'UE, notamment grâce aux Programmes d'Appui à l'Accord d'Association, qui vont être poursuivis dès 2012 avec un nouveau programme de 10M€ - La coopération avec la Tunisie dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle existe depuis longtemps et se poursuit (Programme PEFESE de 65M€). 	

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
<p><u>7. Le développement des ressources humaines (suite)</u></p>	<p>- L'appui budgétaire en Tunisie dans ce secteur a permis la mise en œuvre de réformes importantes. La question de la décentralisation est nouvelle et a pris plus d'importance avec les événements récents</p>	
<p><u>8. La gouvernance démocratique.</u></p> <p>Les secteurs de la gouvernance (justice, droits de l'homme, media, etc.) devraient être pris en compte à tous les niveaux dans le futur, dès la programmation, conformément aux priorités de l'AA, impliquant les acteurs au niveau politique, institutionnel, et de la société civile.</p>	<p><u>Accord</u></p> <p>- Depuis la réalisation du projet Modernisation de la Justice, la bonne gouvernance, bien qu'étant un axe transversal du DSP, n'a pas en effet été l'objet d'actions spécifiques séparées sous les PIN 2007-2010 et 2011-2013. Toutefois, grâce aux ouvertures apportées par la révolution, certaines actions en 2011 et future actions prévues sous le PIN 2012 ont pu inclure des éléments de bonne gouvernance.</p> <p>- En 2011, l'instrument européen des droits de l'homme et de la démocratie et l'instrument de stabilité ont permis de financer 17 projets d'ONG actives dans le domaine de la gouvernance démocratique.</p> <p>- Sous le PIN 2012 sont prévus un programme sur la justice et un programme de développement de la société civile.</p>	

**Evaluation de la Coopération de l'UE avec la TUNISIE
"FICHE CONTRADICTOIRE"**

Recommandations	Réponses des Services de la Commission	Suivi (un an après)
<p>9. <u>La gestion des ressources naturelles.</u></p> <p>Afin d'assurer la continuité dans le soutien à la gestion durable des ressources naturelles et de réduire les disparités entre zone urbaines et zones rurales, la CE doit continuer à soutenir les partenaires tunisiens dans les diverses composantes de la stratégie nationale de développement durable. Elle pourrait aider le gouvernement pour la mise au point d'un cadre stratégique et opérationnel de développement agricole et rural compétitif, équitable et durable, y compris sur la thématique de l'eau agricole.</p>	<p><u>Accord</u></p> <p>- La Commission a financé des actions dans ce domaine depuis longtemps. La Commission a adopté en 2007 un programme de 33 millions d'euros sur l'environnement et l'énergie toujours en cours de mise en œuvre.</p> <p>- Plus récemment en 2010 un programme de 57 millions d'euros pour un appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole. C'est un programme d'appui budgétaire sectoriel de 72 mois qui a pour but d'améliorer la gestion des ressources en eau conventionnelle, la gestion de l'eau sur les parcelles agricoles, d'améliorer les performances des Groupements de Développement Agricole et de renforcer la lutte contre la pollution des eaux. La convention de financement a été signée le 29 septembre pendant la réunion de la Task Force.</p>	